

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de Pont de Beauvoisin - Savoie

04012023 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie et sous la présidence de Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 07 avril 2023

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Olivier CASTELIN, Mme Geneviève VILLETON, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE

Absents excusés : Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN et Mme Catherine FERRARI

Pouvoirs : Mme Louisa BELAGGOUNE à M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Abdelkader DJELLAD à M. Daniel LOMBARD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN à Mme Myriam FERRARI et Mme Catherine FERRARI à M. François MEDIMEGH

Quorum	10
Présents	15
Pouvoirs	4
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Mme Céline YACONO

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public dont l'objectif global est de redéfinir un éclairage plus juste et plus sobre par :

- L'amélioration de la qualité de l'éclairage en renouvelant les luminaires vétustes, énergivores et inefficaces,
- La remise en conformité des ouvrages (luminaires et armoires électriques).

Les travaux de la quatrième partie porteront sur la zone de la Baronnie soit 76 foyers lumineux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 35 952.15 € HT.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de solliciter le soutien financier du SDES et de valider le plan de financement suivant :

	Montant HT
Subvention du SDES	14 000.00 €
Autofinancement	21 952.15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage public,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 35 952.15 € HT,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible du SDES,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Christian BERTHOLLIER



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.